

Projet Educatif de la CCVI

Politique Générale

La loi du 17 juillet 2001 et le décret 2002-885 du 3 mai 2002 obligent l'organisateur d'un accueil de mineurs à rédiger un projet éducatif.

C'est à la collectivité, personne morale et physique organisant l'accueil des mineurs, de prendre la responsabilité de ce document commun à l'ensemble des accueils jeunes organisés par la CCVI sur l'ensemble du territoire, notamment dans les équipements communaux ou communautaires destinés à cet effet.

Une fois adopté par le conseil communautaire, le projet éducatif traduit ainsi l'engagement de la CCVI, c'est-à-dire ses valeurs et ses priorités, pour l'ensemble des accueils que la communauté de communes gère et anime. Le projet éducatif fixe les orientations éducatives à mettre en œuvre et indique les moyens à mobiliser.

Le projet éducatif permet :

- aux jeunes et aux familles de connaître les objectifs affichés de la CCVI et de les confronter à leurs propres valeurs.
- aux animateurs communautaires recrutés à cet effet, de concevoir, réaliser et évaluer les actions socio-éducatives répondant aux objectifs de la CCVI et conduites sur le territoire.
- aux fonctionnaires des administrations de tutelle chargés du contrôle, d'observer d'éventuels dysfonctionnements entre la réalité des accueils jeunes et les objectifs affichés par la CCVI.

Le projet éducatif est transmis aux animateurs en fonction. Il est porté à la connaissance des jeunes fréquentant les structures ; il est diffusé aux parents, tuteurs ou éducateurs des enfants mineurs accueillis. Les agents des directions départementales de la jeunesse et des sports ont accès à tout moment au projet éducatif, notamment lors des visites. Il peut également être diffusé, à titre d'information, aux différents partenaires des actions (écoles, associations, clubs,..).

La politique de la CCVI en faveur des jeunes de son territoire se décline plus particulièrement autour de quatre axes :

- L'adolescent autonome
- L'adolescent citoyen
- L'adolescent et son corps
- L'adolescent et la culture

L'adolescent autonome

L'objectif est de permettre à l'adolescent de concevoir et d'agir en étant accompagné vers l'autonomie par un professionnel de l'animation socio-éducative. Aussi, des actions seront-elles mises en place pour développer ses capacités à forger des projets, à gérer son temps et à s'adapter à l'environnement social dans lequel il évolue.

Parmi les actions projetées, on retiendra en priorité :

- La gestion des rythmes de vie et l'organisation de son temps libre
- La lutte contre l'illettrisme
- L'élaboration de son projet professionnel

L'adolescent citoyen

Chaque adolescent, selon son potentiel et ses spécificités, doit devenir un citoyen à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur de son propre développement. L'apprentissage de la citoyenneté,

tant française qu'européenne, passe par la connaissance et la compréhension de la société dans laquelle le jeune évolue et s'intègre progressivement.

Parmi les actions projetées, on retiendra en priorité :

- L'éducation au développement durable et à la critique éclairée du consumérisme
- L'éducation à la citoyenneté européenne
- L'intégration des adolescents handicapés dans les accueils jeunes
- L'éducation à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes formes de discriminations

L'adolescent et son corps

Les temps de vacances et de loisirs doivent pouvoir être vécus par les jeunes comme des moments de détente, de plaisir, d'enrichissement et d'épanouissement personnel en harmonie avec leurs objectifs personnels et leur rythme de vie. La pratique d'activités variées, notamment physiques et sportives, la prise en compte des règles d'hygiène de vie et de santé permettront aux jeunes de découvrir les limites de leur corps. Afin de mieux considérer leur environnement, ces conseils et ces pratiques développeront également le rapport aux règles inhérentes à chaque activité collective et le rapport au règlement propre à chaque structure d'accueil.

Parmi les actions projetées, on retiendra en priorité :

- L'organisation d'activités physiques et sportives de pleine nature (APPN)
- L'éducation à la santé, notamment la connaissance des dangers relatifs à l'usage de produits illicites, à la consommation de l'alcool et du tabac, aux conduites addictives (ex. en matière d'internet, de jeux électroniques, ...)
- La prévention des comportements à risques : méconnaissance des dangers liés aux déplacements en milieu inhabituel (ex. montagne), non respect du code de la route et des règles de sécurité (ex. vitesse excessive), etc.
- La valorisation du « vivre ensemble » et le respect des règles qui s'y rapportent.

Ces quatre axes constituent un fil conducteur pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions retenues au profit des publics concernés. Les attitudes négativistes, les comportements visant à ne rien faire, les refus de s'impliquer dans les actions proposées devront être considérés, par les personnels d'animation de la CCVI, comme des indicateurs révélant l'inadéquation du projet pédagogique - ou du professionnalisme qui le porte - avec les attentes des jeunes de la commune ou du territoire considéré.

L'adolescent et la culture

L'adolescent vit au sein d'un microcosme social, souvent limité à la famille, l'école, la bande de jeunes. Il convient de l'ouvrir sur le monde, notamment au travers de sa sensibilisation à la culture mais aussi aux différentes cultures, c'est-à-dire aux dimensions cosmopolites de la société du 21^{ème} siècle qu'il sera amené à rencontrer et côtoyer au cours de sa vie d'adulte. L'acceptation de toutes les différences sociales et culturelles, dans le respect des valeurs de la République et de la laïcité, doit être mise en œuvre pour une meilleure intégration de l'adolescent quelque soit le milieu socioculturel dont il est originellement issu.

Parmi les actions projetées, on retiendra en priorité :

- La définition d'un projet pédagogique favorisant la connaissance de son environnement dans ses différentes dimensions : historique, géographique, économique, technique, artistique...
- la connaissance des ressources patrimoniales et sociales du territoire du Val de l'Indre.
- La découverte de pratiques ou de productions artistiques permettant un développement de nouvelles compétences et une meilleure appréhension des multiples facettes de la société actuelle.